



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/085

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT – ANTENNE DE L'ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/085

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT – ANTENNE DE L'ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-2-3 « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n°2022-45 de la commune de La Brède en date du 16 mai 2022,

Vu l'accord de l'agent mobilisé sur le C.C.A.S. de La Brède,

Vu l'avis de la Commission Solidarités du 19 mai 2022,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Conformément à sa compétence, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé une politique de soutien à l'insertion professionnelle des personnes résidant sur son territoire. Proximité, Solidarités et Innovation en sont les maîtres mots.

Cette politique est mise en œuvre, notamment, par l'espace emploi Montesquieu, plateforme partenariale d'accueil et d'accompagnement vers et dans l'emploi.

Au 14 octobre 2020, l'espace emploi Montesquieu est installé 15 cours Gambetta à Léognan et réunit le service emploi de la Communauté de commune, le PLIE des Graves, la Mission Locale des Graves et la Maison des services aux publics de la Communauté de communes.

Dans ce cadre, une antenne de la CCM est déployée sur la commune de La Brède. Cette antenne s'adresse à tous les demandeurs d'emploi résidant sur le territoire communautaire. Elle a vocation à territorialiser l'activité du service emploi de la CCM pour capter tous les publics et optimiser le développement de ses actions.

Pour animer cette antenne emploi, la CCM s'associe à la commune La Brède au travers d'une convention de mise à disposition, affectant un agent, à cette mission à hauteur de 10 heures hebdomadaires.

Cette mise à disposition implique le remboursement des salaires versés par la commune La Brède à hauteur de 10 heures hebdomadaires, auquel s'ajoute le remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice des missions confiées par la CCM. Ce remboursement s'effectue au trimestre échu à réception des justificatifs (bulletins de traitement et état des frais de déplacements signés du Maire de La Brède).

Les modalités de suivi et d'évaluation de l'antenne de l'Espace Emploi Montesquieu sont intégrées à la convention de mise à disposition de l'agent.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/085

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN
AGENT – ANTENNE DE L'ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le principe de cette mise à disposition d'un agent auprès de l'antenne de l'Espace Emploi Montesquieu,
- Valide les éléments contenus dans la convention de mise à disposition,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'application de la présente décision,
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire au budget.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220623-2022_085-DE

